

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER ESPOIRS LFB/LF2

Les équipes Espoirs LFB/LF2 sont constituées de 12 équipes Espoirs LFB et d'1 équipe Espoirs LF2. L'équipe Espoirs LF2 est celle du club dont l'équipe 1ère a été rétrogradée de LFB en LF2 au terme de la saison précédente. Dans l'hypothèse où ce club ne pourrait engager d'équipe Espoirs LF2, le Bureau Fédéral sera compétent pour déterminer le club de LF2 qui engagera une équipe Espoirs LF2.

L'équipe Espoirs LF2 devient équipe Fédérale au terme de la saison suivant la relégation de l'équipe première en LF2 et sera engagée en NF3.

Les équipes Espoirs LFB/LF2 participent aux championnats NF1 et NF2 conformément au présent Règlement.

En complément de leur participation à ces compétitions, le présent Règlement Sportif Particulier des équipes Espoirs LFB/LF2 prévoit l'organisation des phases et rencontres spécifiques à ces équipes et les dispositions réglementaires particulières.

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 2 DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2 ENGAGEES EN NF2

Les trois équipes Espoirs LFB/LF2 des poules A et B sont regroupées dans la poule G et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

Les trois équipes Espoirs LFB/LF2 des poules C et D sont regroupées dans la poule H et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.

PHASE 3 DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2 ENGAGEES EN NF2

Les équipes Espoirs LFB/LF2 classées 1ère et 2ème des poules G et H à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre Espoirs LFB/LF2 (phase 3) selon le principe suivant :

- **1/2 finale (1 match sec) :**
 - Rencontre 5 (R5) : 1G contre 2H ;
 - Rencontre 6 (R6) : 1H contre 2G.
- **Finales (1 match sec) :**
 - Rencontre 7 (R7) : Vaincu R5 contre Vaincu R6 ;
 - Rencontre 8 (R8) : Vainqueur R5 contre Vainqueur R6.

La captation vidéo automatisée de ces rencontres est obligatoire via le dispositif validé par la FFBB.

Toutes les autres équipes Espoirs LFB/LF2 de NF2 ne disputent pas de phase 3.

FINALE DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2

L'équipe Espoir LFB/LF2 évoluant en NF2 et vainqueur de la rencontre 8 dispute la finale des équipes Espoirs LFB/LF2 contre l'équipe Espoirs LFB/LF2 engagée en NF1.

La phase 3 et la Finale se déroulent sur deux week-ends. L'organisation de ces rencontres est confiée prioritairement à un club de Ligue Féminine.

Le vainqueur de la finale des équipes Espoirs LFB/LF2 est champion de France des équipes Espoirs LFB/LF2 et évoluera en NF1 la saison suivante. Le vaincu évoluera en NF2 la saison suivante.

La captation vidéo automatisée de ces rencontres est obligatoire via le dispositif validé par la FFBB.

<p>ARTICLE 2 – EQUIPES</p>	<p>13 équipes Espoirs LFB/LF2 réparties comme suit selon les divers règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 équipe en NF1 ; - 12 équipes en NF2 ; <p>Dans le cas où l'équipe promue en LFB ne dispose pas d'une équipe réserve qui devient équipe Espoirs LFB, la Commission Fédérale 5x5 prévoira l'engagement d'une équipe Espoirs LFB pour ce club.</p>																																	
<p>ARTICLE 3 -REGLES DE PARTICIPATION (Juin 2018 – Mai 2019 – Février 2020 – Avril 2021)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="width: 20%;">Nombre de joueuses autorisées</td> <td style="width: 20%;">Domicile</td> <td style="width: 80%;">8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Nombre de joueuse de plus de 20 ans</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>1C ou OCT</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>2C</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>0CAST (Hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Statut des joueuses</td> <td colspan="2">Seules les joueuses amateur ou sous convention de formation ou ayant un contrat de travail peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2, à l'exception du championnat Nationale Féminine 3.</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</i></p>	Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2			Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 10 maximum	Extérieur	8 minimum / 10 maximum	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou OCT	Sans limite	2C	0	ASP	0	0C	Sans limite	0CAST (Hors CTC)	0	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	Vert	Sans limite	Jaune (JN)*	1	Orange (ON)*	0	Statut des joueuses	Seules les joueuses amateur ou sous convention de formation ou ayant un contrat de travail peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2, à l'exception du championnat Nationale Féminine 3.	
Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2																																		
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 10 maximum																																
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum																																
	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0																																
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou OCT	Sans limite																																
	2C	0																																
	ASP	0																																
	0C	Sans limite																																
	0CAST (Hors CTC)	0																																
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																
	Vert	Sans limite																																
	Jaune (JN)*	1																																
	Orange (ON)*	0																																
Statut des joueuses	Seules les joueuses amateur ou sous convention de formation ou ayant un contrat de travail peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2, à l'exception du championnat Nationale Féminine 3.																																	
<p>ARTICLE 4 -HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</p>	<p><u>Conditions spécifiques pour les équipes Espoirs LFB/LF2</u></p> <p>Lors de la réunion d'harmonisation du calendrier de la LFB et celle de la LF2, les horaires des équipes Espoirs LFB et LF2 sont également programmés pour toute la saison régulière.</p> <p>A défaut de demande des clubs lors de ces réunions d'harmonisation, les rencontres de championnat de NF1 et NF2 sont automatiquement programmées le samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2.</p> <p>Ces mêmes dispositions seront applicables aux équipes des centres d'entraînement labellisés de LF2 évoluant en NF1 et NF2 (cf. RSP NF1 et NF2).</p> <p>Les horaires ainsi déterminés seront notifiés par la Commission Fédérale 5x5 aux équipes concernées.</p> <p>Toute modification horaire non prévue lors des réunions d'harmonisation des calendriers LFB et LF2 devra faire l'objet d'un accord des 2 équipes validé par la Commission Fédérale 5x5.</p>																																	
<p>ARTICLE 5 - SALLE</p>	<p>Classement : H2</p>																																	